

L'an DEUX MIL DOUZE, le MARDI 10 JUILLET, à 17 h 40, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2122-8 (élection d'Adjoints), L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 19 h 15).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. CÉCILÉRY Nathalie a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François/ PICARD Hajaso/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ HUMBLOT Nicole/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette (arrivé à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-06)/ KICHENIN Virgile (arrivé à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-06)/ CATHERINE Aline/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ JAVEL François/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ LOWINSKY Jacques (arrivé à 17 h 43, pendant l'appel nominal)/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse (arrivée à 18 h 06, au Rapport n° 12/4-06)/ HOARAU Patricia/ VICTORIA René-Paul/ ALBANY Christian/ HOARAU Serge/ LOCATE Raziah

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

BAREIGTS Éricka		par BRISSAC-FÉRAL Claude
PONIN-BALLOM Gino		par HOAREAU Jean-François
ARMAND Alain		par ANNETTE Gilbert
ADAME Brigitte		par LOWINSKY Jacques
EUPHRASIE Didier	pour toute la durée de la séance	par JAVEL François
HOARAU Emmanuel		par MAILLOT Gérald
DINDAR Ibrahim		par PELTIER Hélyette
ANDAMAYE Marie-Annick		par ORPHÉ Monique
TOQUET Stéphanie		par VICTORIA RETOURNAT Danielle
BARDIÈRE Jean-Michel		par ALLIÉ Carmen
ESPÉRET Jean-Pierre	à l'arrivée de son mandataire, à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-06	par KICHENIN Virgile
TROTET Maryse	à leur départ, à 18 h 30, au Rapport n° 12/4-09	par LOCATE Raziah
ALBANY Christian		par HOARAU Patricia

Les membres présents, au nombre de 40 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

(complément)

En vertu des dispositions de l'Article L. 2121-12 (alinéas 3 et 4), le Conseil Municipal s'est prononcé, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, sur l'inscription en urgence à l'Ordre du Jour de Séance du dossier complémentaire ci-après :

- Rapport n° 12/4-26 Convention d'intégration d'enfants déficients auditifs
Ecole Maternelle Michel Debré

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- | | | |
|---------------------|----------------------|-----------------------|
| (1) BAREIGTS Éricka | au titre de la CINOR | Rapport n° 12/4-11 |
| - MAILLOT Gérald | | et Rapport n° 12/4-13 |
| - ASSABY Maximilien | | |
| (2) DINDAR Ibrahim | | |
| - NAILLET Philippe | | |
| - LOWINSKY Jacques | | |
| - FRANÇOISE Gérard | | |
| - VARONDIN Frédéric | | |

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

- (3) **PONIN-BALLOM Gino**
- VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini
- CASSIM-CADJEE Mohammad
- NAILLET Philippe

au titre de l'AGCVD

Rapport n° 12/4-14

- ANNETTE Gilbert
- PICARD Hajasoa
- PAULÉE Marie-Thérèse
- VARONDIN Frédéric
- FRANÇOISE Gérard
(4) **BARDIÈRE Jean-Michel**

au titre de la Caisse des Ecoles

- ANNETTE Gilbert
(1) **BAREIGTS Éricka**
- COUDERC Alain
- JAVEL François
- PELTIER Hélyette
(5) **ALBANY Christian**

au titre de la SEML Dionysport

- (5) **ALBANY Christian**

au titre de l'OMS

- ORPHÉ Monique
- MAILLOT Gérald
(3) **PONIN-BALLOM Gino**

au titre de la SIDR

Rapport n° 12/4-24

CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
AGCVD Association de Gestion du Centre-Ville Dionysien
SEML... Société d'Economie Mixte Locale...
OMS Office Municipal des Sports
SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion

(3) et (4) élus absents
(1) à la séance

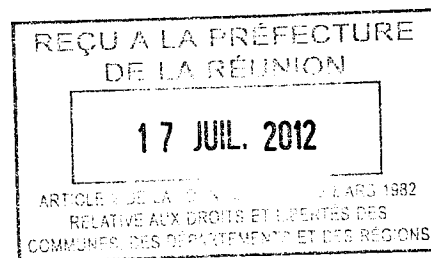
(5) élu parti au Rapport n° 12/4-09

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
LOWINSKY Jacques	à 17 h 43	pendant l'appel nominal
CLAIN Claudette	à 17 h 57	au Rapport n° 12/4-06
KICHENIN Virgile		
TROTET Maryse	à 18 h 06	au Rapport n° 12/4-06
	DÉPARTS	
TROTET Maryse	à 18 h 30	au Rapport n° 12/4-09 <i>procuration à LOCATE Raziah</i>
ALBANY Christian	à 18 h 30	au Rapport n° 12/4-09 <i>procuration à HOARAU Patricia</i>
LOWINSKY Jacques	à 18 h 47	au Rapport n° 12/4-19

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
13 JUIL. 2012 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 40 sur 55.

LE MAIRE



OBJET RENOVIATION DU PETIT MARCHÉ

APPROBATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

**AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE, SIGNER LES MARCHES
ET LES ACTES Y AFFERENTS**

La municipalité souhaite entreprendre les travaux de rénovation du Petit Marché situé dans le centre ville dionysien. Cette réhabilitation concerne la partie extérieure du site afin d'offrir de meilleures conditions de travail, d'hygiène et de sécurité aux forains, ainsi qu'un confort optimal aux usagers.

Les travaux portent sur les kiosques, les locaux administratifs, les sanitaires, les sols, les réseaux et traitent l'accessibilité du site.

Le coût des travaux est évalué à 1 000 000,00 € HT (Valeur juin 2012). La dépense sera imputée sur le budget annexe de la Régie des marchés et des droits de place.

Il sera lancé un appel d'offres ouvert pour le marché de travaux décomposé en 5 lots :

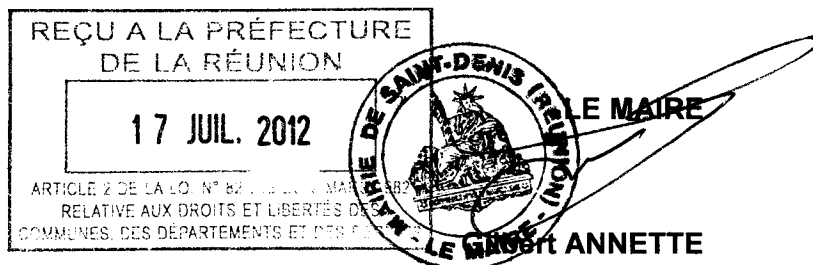
- **Lot n° 1** : Traitement des sols
- **Lot n° 2** : Réfection des réseaux E.P / E.U
- **Lot n° 3** : Réfection des réseaux électriques
- **Lot n° 4** : Réhabilitation des locaux
- **Lot n° 5** : Remplacement des toitures tôles des kiosques

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, il est prévu, dans le cadre de l'exécution de certains lots, la mise en œuvre d'une action d'insertion afin de permettre l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières mais également la qualification dans des corps de métier spécifique (art. 14 du Code des Marchés Publics).

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché de travaux décomposé en 5 lots (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics).
- 2) de m'autoriser à lancer la consultation, à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres
- 3) de m'autoriser à signer le ou le(s) marchés, et tous les actes afférents à ce(s) marché(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



OBJET RENOVIATION DU PETIT MARCHÉ

APPROBATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

**AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE, SIGNER LES MARCHES
ET LES ACTES Y AFFERENTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 12/4-09 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Maximilien ASSABY, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission ad hoc (Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable) ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de rénovation du Petit Marché, dont les travaux sont estimés à 1 000 000,00 € HT (Valeur juin 2012).

ARTICLE 2

Approuve la procédure d'appel d'offres ouvert pour les travaux de rénovation du Petit Marché (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics), le marché étant décomposé en cinq lots :

- Lot n° 1 : Traitement des sols
- Lot n° 2 : Réfection des réseaux E.P / E.U
- Lot n° 3 : Réfection des réseaux électriques
- Lot n° 4 : Réhabilitation des locaux
- Lot n° 5 : Remplacement des toitures tôles des kiosques

ARTICLE 3

Autorise le Maire à lancer la consultation, à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres.



ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son représentant à signer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s), et tous les actes afférents à ce(s) marché(s).

ARTICLE 5

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget annexe de la régie Marchés et Droits de Place.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 13 JUIL. 2012

 LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION
17 JUIL. 2012
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 527 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS